Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence [1]

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE	ANNÉE SCOLAIRE
Albert-Schweitzer	20/05/2025

L'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que : ***« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ».***

Cette grille présente des points de repère pour s'assurer que les éléments prescrits par la LIP seront présents. Elle permet de formuler des constats pour brosser un portrait des actions afin de réguler les pratiques de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence.

Mode d'emploi :

- **Avec l'aide de votre comité**, en vue de soutenir le conseil d'établissement (CÉ) lors de l'évaluation annuelle de vos résultats *(LIP, art. 83.1)*, **remplissez la grille ci-dessous** afin de passer en revue l'ensemble des éléments.
- **Dans les cases à développement :**
  - Dégagez **des constats** pour l'année scolaire (effets, réussite, ajustement, etc.)
- **Priorités et pistes d'actions**
  - Formulez **des priorités et des pistes d'actions** pour l'année scolaire à venir.

Les éléments précédés d'un astérisque (*) sont prescrits par la LIP. Les autres éléments s'inspirent de pratiques prometteuses reconnues par la recherche.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Date de l'évaluation	20/05/2025
*Date de diffusion du document faisant état de l'évaluation des résultats de l'établissement (aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève). *(LIP, art.83.1)*	11/06/2025

[1] Adapté du CSS de l'Estuaire par le Service des ressources éducatives (mars 2024)

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

LÉGENDE		
1	À maintenir	Des actions sont mises en place de façon efficace
2	À bonifier	Des actions sont mises en place, mais nécessitent quelques ajustements
3	À retirer ou mettre en place	Des actions nécessitent d'être retirées ou mises en place

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À développer/à retirer	**Cocher**			**Constats**
Les conditions **de mise en œuvre** dans l'actualisation du plan de lutte	1	2	3	
*Personne désignée, parmi les membres du personnel de l'école, pour coordonner les travaux d'une équipe ***(LIP, art. 96.12)***	☑	☐	☐	Direction
*Mise en place d'une équipe de travail ***(LIP, art. 96.12)*** (celle-ci est représentative des membres de l'équipe-école) *Indiquez le nombre de rencontres du comité dans la colonne constats*	☐	☑	☐	Travail sur les comités à poursuivre. Prévoir du temps de libération pour travailler en profondeur le nouveau canevas de plan de lutte avec la
*Soutien du Centre de services scolaire ***(LIP, art. 210.1)***	☐	☑	☐	
L'équipe-école est mobilisée	☑	☐	☐	
Une vision commune est partagée avec tous	☑	☐	☐	
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte	☐	☑	☐	
L'équipe-école a impliqué les élèves dans certaines étapes du processus	☑	☐	☐	à poursuivre !
L'équipe-école a sollicité la collaboration des parents et des partenaires	☑	☐	☐	

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

ÉLÉMENT 1 : Analyse de la situation *(LIP, art. 75.1 alinéa 1)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	Cocher			Constats
Les éléments qui ont permis l'**analyse de la situation** de votre établissement au regard des actes d'intimidation et de violence	1	2	3	
*Analyse de situation au regard des actes d'intimidation et de violence. Les données recueillies sont utiles et fiables pour faire l'analyse de la situation de l'école et soutenir l'élaboration du Plan de lutte.	☑	☐	☐	à poursuivre !
Cohérence entre les constats et les priorités dégagés et les actions mises en place	☑	☐	☐	
Cohérence entre les priorités et les objectifs identifiés dans les mesures de prévention	☑	☐	☐	
Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?				oui, encore en évolution
Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

poursuite du travail sur le registre, travail en secteur en cours (pour les directions -modèle commun)

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

ÉLÉMENT 2 : Mesures de prévention *(LIP, art. 75.1 alinéa 2)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	Cocher			Constats
L'application des **mesures de prévention**	1	2	3	
*Règles de conduite (code de vie) et mesures de sécurité révisées annuellement et présentées à l'ensemble du personnel *(LIP, art. 96.21)*	☑	☐	☐	
*Activités de formation sur le civisme pour les élèves *(LIP, art. 76, art. 18.1)*	☐	☑	☐	sensibilisation policiers et ateliers sur les habiletés sociales amorcées (à prévoir plus en début
Actions d'information et de formation, auprès du personnel et des élèves quant à : • Une compréhension commune de la violence, de l'intimidation et de leurs effets (en incluant le cyberespace)	☐	☑	☐	Formations à poursuivre pour le personnel du SDG
Activités de formation pour les élèves sur les actions à poser en situation d'intimidation ou de violence comme victime, témoin ou auteur	☐	☑	☐	développement de la confiance envers les adultes de l'école à poursuivre
Enseignement des compétences sociales et émotionnelles des élèves (autorégulation, conscience de soi, compétences relationnelles, conscience sociale et prise de décision responsable)	☐	☑	☐	Voir lien avec habiletés sociales
Implication des élèves dans la mise en place des mesures de prévention	☐	☑	☐	Brigades scolaires à envisager pour l'an prochain
Application rigoureuse d'un plan de surveillance stratégique, notamment en ce qui concerne l'aménagement, l'animation et l'organisation des différents lieux et moments (ex. : accueil, transitions, dîners, corridors, récréations, etc.).	☐	☑	☐	En travail (formation SDG, développement d'activités le midi)
Les moyens choisis dans le plan de lutte ont-ils été mis en place ?				oui
Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets ?				oui, nette amélioration des le nombres d'incidents
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Le programme Hors-Piste demeure à explorer l'an prochain (approche avec les ateliers TES déjà débutée)

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

ÉLÉMENT 3 : Collaboration avec les parents *(LIP, art. 75.1 alinéa 3)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	**Cocher**			**Constats**
L'application des mesures favorisant la **collaboration avec les parents**	1	2	3	
*Diffusion d'un document clair et accessible expliquant le plan de lutte *(LIP, art. 75.1 alinéa 4)* *En FP/FGA, ce document doit également être transmis aux élèves.*	☐	☑	☐	À retravailler avec le nouveau modèle obligatoire du MEQ
Modalités variées de communication (ex. : info parents, rencontre, portail, etc.) Les parents sont-ils bien informés ?	☑	☐	☐	
Les mesures facilitent-elles la participation des parents	☑	☐	☐	
Implication des parents des élèves victimes et auteurs dans la recherche de solutions	☑	☐	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 4 : Modalités pour effectuer un signalement/pour formuler une plainte *(LIP, art. 75.1 alinéa 4)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	**Cocher**			**Constats**
Les **modalités pour effectuer un signalement ou formuler une plainte** sont prévues	1	2	3	
Pour les élèves	☑	☐	☐	
Pour les membres du personnel	☑	☐	☐	
Pour une personne extérieure à l'école (ex. : parent, partenaire, transport scolaire, etc.)	☑	☐	☐	
Les modalités sont-elles connues ?	☑	☐	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
Il y a un travail à faire avec le CSSP en lien avec le signalement des plaintes.				

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

ÉLÉMENT 5 : Actions à prendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence *(LIP, art. 75.1 alinéa 5)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	Cocher			Constats
Les **actions spécifiques** prises pour intervenir lors d'un événement	1	2	3	
Interventions constantes, cohérentes et rigoureuses de tous les membres du personnel lorsqu'ils sont témoins ou alertés d'une situation de violence ou d'intimidation	☐	☑	☐	Travail à poursuivre. Avec le changement dans les surveillances des récréations, la formation du personnel SDG est encore importante
Interventions effectuées par les personnes responsables du suivi des signalements	☑	☐	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 6 : Confidentialité *(LIP, art. 75.1 alinéa 6)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	Cocher			Constats
Les mesures visant à assurer **la confidentialité** lorsqu'un événement est dénoncé	1	2	3	
Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?	☑	☐	☐	
Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?	☐	☑	☐	Sensibilisation à poursuivre, notamment pour les
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 7 : Soutien ou encadrement *(LIP, art. 75.1 alinéa 7)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	Cocher			Constats
Les **mesures de soutien ou d'encadrement**	1	2	3	
Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?	☑	☐	☐	
Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ? *(Incluant des mesures éducatives de remédiation et de réparation)*	☑	☐	☐	
Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?	☑	☐	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires *(LIP, art. 75.1 alinéa 8)*

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	Cocher			Constats
Les **sanctions disciplinaires**	1	2	3	
Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés	☑	☐	☐	
Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveau ?	☑	☐	☐	
Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?	☑	☐	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

ÉLÉMENT 9 : Suivi des signalements et des plaintes *(LIP, art. 75.1 alinéa 9)*

LÉGENDE 1 : à maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	**Cocher**			**Constats**
L'application du **suivi des signalements et des plaintes** ?	**1**	**2**	**3**	
Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin (mise à jour régulière)	☑	☐	☐	
Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité	☑	☐	☐	
Maintien de la collaboration des parents	☑	☐	☐	
Consignation des **interventions** à la suite des signalements et des plaintes	☐	☑	☐	Des ajustements pour le registre sont encore à faire (lien avec les redditions de compte pour
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

Les violences à caractère sexuel *(LIP, art. 75.1)*

À la suite de l'adoption de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (2022), l'article 75.1 de la LIP prévoit maintenant que : ***une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 de l'article 75.1, les éléments suivants :***

1. ***Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel ;***
2. ***Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.***

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À mettre en place	**Cocher**			**Constats**
Les violences à caractère sexuel	1	2	3	
*Les violences à caractères sexuels sont précisées dans chacun des 9 éléments du plan de lutte	☑	☐	☐	
*Une section distincte du plan de lutte est consacrée aux violences à caractère sexuel	☑	☐	☐	
*Une offre de formation pour la direction et le personnel est prévue	☐	☑	☐	à refaire chaque année
*Des mesures de sécurité sont en place	☑	☐	☐	
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Bilan	
Quels sont vos principaux constats pour cette année :	Plusieurs évolutions dans cette année à nouveau chargée. Plusieurs ajustements ont été apportés et la situation demeure en évolution,
Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain :	Poursuivre le travail en lien avec: le registre d'incidents, la refonte du code de vie (avec

Signature de la présidence du CÉ : Pierre-Marc Beaudoin Date : 13/06/2025

Signature de la direction de l'établissement : Martin Normandeau Date : 13/06/2025